

LETTRE OUVERTE

par Marc Balmand

Suite à mon entrevue du jeudi 7 mars à 17h30 avec le Conseil d'Administration (CA) de la Basse-Cour au bar La Petite Brasserie à Grenoble, je mets par écrit mes propos, reflets réfléchis de mes pensées.

Pour situer le contexte de cette entrevue et de ce courrier, j'ai reçu un mail le mercredi 28 février 2024 me signifiant que le CA avait pris la décision *collégiale et unanime* de m'écarter du Championnat de Catch Impro, en tant qu'arbitre et en tant qu'organisateur, et ce à effet immédiat. Les artistes du Championnat ont été prévenus par mail environ 30 minutes après, avant même que j'aie pu lire ce mail.

Suite à cette décision, qui est intervenue sans préavis ni demande d'entrevue préalable, j'ai demandé une rencontre avec le CA qui a eu lieu 8 jours après, le jeudi 7 mars 2024, avec seulement 3 membres sur 5. Etaient présents Paul Nichilo, Véronique Schefler et Claire Wolf. Etaient absents Jérémy Pereira et Jean-Paul Leterreur.

Je trouve qu'il est dommage que cette rencontre n'ait pas eu lieu avant cette décision. C'est une méthode que j'ai reçue très violemment. Tout d'abord parce que j'ai appris la nouvelle via des messages d'un autre improvisateur, avant même d'avoir pris connaissance du mail qui m'était destiné. Et ensuite parce qu'éthiquement, on ne peut pas « licencier » quelqu'un sans avertissement, puisque le CA ne m'avait jamais contacté pour me dire ce qu'on me reprochait. Le CA m'a donc jugé sans avoir ma version des faits ni mes justifications.

Je joins en fin de document le fameux mail reçu le 28 février 2024.

Pour commencer, j'ai demandé la liste exacte des choses qui m'étaient reprochées et qui ont conduites le CA à me demander de ne plus m'occuper et participer au Championnat de Catch Impro.

Les voici (nous avons reformulé ensemble ces raisons et les trois membres présents ont validé leur formulation) :

- Marc manque de collégialité.
- Marc n'a pas utilisé la nouvelle adresse mail, comme il lui avait été demandé.
- Dernièrement, Marc a changé le mot de passe de l'adresse mail utilisée, sans le communiquer aux autres arbitres.
- Marc a envoyé un mail aux arbitres où il dit que la Basse-Cour n'est « que » rémunérateur des arbitres.
- Marc a du mal à accepter que le Championnat appartienne à la Basse-Cour.

Je reviendrai point par point sur ces différents reproches.

J'aimerais avant cela revenir sur différentes choses.

LES FAITS :

A. HISTORIQUE :

- Début janvier 2012 : j'intègre le groupe de 11 personnes en train de créer la Basse-Cour.
- 03/04/2012 : Je suis chargé de penser la programmation de l'improvisation théâtrale à la Basse-Cour. Je propose de mettre en place un championnat de Catch Impro (le Catch Impro ayant été créé par Inédit Théâtre à Strasbourg).
- 23/04/2012 : Je réunis tous les improvisateurs grenoblois volontaires pour leur présenter mon projet de championnat. David Lombard trouve l'idée bonne et puisque 50% de la recette est dédié aux artistes, il propose que cette part revienne à des arbitres professionnels afin de garantir une qualité artistique au spectacle. Je deviens le directeur artistique et organisateur du Championnat. Il n'y a aucun écrit officiel, aucune convention signée, comme souvent dans le monde artistique.
Voici comment s'organise l'arbitrage :
- 1^{ère} saison 12/13 : Marc Balmand recrute Mélinda Nouette et Jérôme Mattos.
- 2^{ème} saison 13/14 : Marc Balmand, Mélinda Nouette. Recrutement de David Lombard (alors amateur) pour faire des remplacements (7 catches).
- 3^{ème} saison 14/15 : Marc Balmand, Mélinda Nouette et Philippe Coste en remplaçant, puis David Lombard, après les départs de Mélinda Nouette (trop compliqué depuis Lyon) et Philippe Coste (trop compliqué depuis Valence). Un arbitrage d'Anne-Cécile, qui effectue un remplacement.
- 4^{ème} saison 15/16 : Anne-Cécile Drémont et Paul Nichilo sont venus spontanément (sans demande de notre part) demander s'ils pouvaient se faire la main en arbitrant quelques catches.
- 5^{ème} saison 16/17 : La saison précédente s'étant bien passée, je leur propose donc plus de catches.

Depuis, je répartis et en moyenne, j'en arbitre toujours 2 ou 3 de plus que les autres, afin de « récompenser » le temps passé à l'organisation (40h/an en moyenne).

- Mars 2022 : Paul Nichilo entre au CA de la Basse-Cour.

- Juillet 2022 : Je suis convoqué pour la première fois en dix ans par le CA. Les représentants sont Paul Nichilo et Emmanuelle Gay. Le CA me demande qu'il y ait égalité d'arbitrage entre David Lombard, Paul Nichilo, Anne-Cécile Drémont et moi-même, et que la finale soit arbitrée par chacun à tour de rôle. Motivée par des raisons artistiques, je dis que je ne suis pas d'accord, mais je m'exécute. Je n'ai aucune trace écrite de cette réunion.

B. FONTIONNEMENT :

J'ai toujours géré l'organisation :

- Administrative : Au début, chaque arbitre fournissait une facture provenant de sa structure afin de se faire rémunérer. Puis la Cie Imp'Acte (dont font partie Paul Nichilo,

Anne-Cécile Drémont et David Lombard) a pris en charge le salariat de tous les arbitres, puis ce fut la Basse-Cour, et ce depuis septembre 2022.

- Logistique : J'ai toujours géré l'organisation, les plannings, la communication avec les artistes, le CA, l'administration de la Basse-Cour et la régie. Les rapports avec le CA ont toujours été très bons.
- Artistique : J'ai toujours consulté tout le monde et demandé les avis de chacun. J'ai réfléchi chaque décision et souvent mis de l'eau dans mon vin. Parfois, quand il y avait désaccord, je tranchais en prenant une décision personnelle qui me semblait la meilleure d'un point de vue artistique, comme le veut le rôle d'un directeur artistique.
Véronique Schefler, membre du CA, me demande lors de cette rencontre du 7 mars ce qu'est un directeur artistique. Voici ma réponse :
Un directeur artistique, souvent metteur en scène, est garant de l'accomplissement d'un objet artistique et de sa qualité tout au long de son existence. Il choisit les collaborateurs, il prend les décisions qu'il pense justes, il s'assure que son expression artistique est respectée. Une fois le spectacle créé, il n'est pas obligatoirement présent à chaque représentation mais vient régulièrement s'assurer de sa qualité et rectifier, le cas échéant, lors de répétitions ou temps de travail. Cela n'empêche pas la collégialité par des délégations et des consultations.
- Mon statut de directeur artistique du Championnat n'a jamais été remis en question, ni à l'oral ni à l'écrit.

C. CHANGEMENTS PETIT A PETIT :

- Paul est entré au CA, et dès lors, j'ai été convoqué pour la première fois en 10 ans par le CA (représenté par Emmanuelle Gay et Paul Nichilo) en juillet 2022. Lors de cet entretien, il m'a été imposé des choses artistiques :
 - Nombre égal d'arbitrages
 - Turn over pour la finaleEt il m'a été demandé de changer la boîte mail.
Il m'a été confirmé à l'oral que je restais bien le directeur artistique du Championnat.

EMOTIONS – RESENTI

Il s'agit maintenant de vous livrer mon ressenti, qui ne peut donc pas être contesté. On peut ne pas avoir la même vision des choses, bien évidemment.

- Les relations avec Anne-Cécile, David et Paul étaient très bonnes au début. J'ai commencé l'impro avec Anne-Cécile au sein de la LITI il y a environ 20 ans, puis nous avons créé ensemble la LIG. J'ai eu l'occasion et le plaisir de l'embaucher au sein de ma compagnie l'Escabeau, et l'ai faite engager, ainsi que Paul, au sein de la compagnie 3PH.
- Les relations se sont tendus au fur et à mesure des années.
 - Pour ma part, bien qu'ayant un logique égo d'artiste et pensant produire un bel arbitrage artistique, j'ai toujours essayé d'être ouvert à la critique et de me remettre en question, même si l'exercice est loin d'être facile.

- Anne-Cécile n'accepte pas les retours artistiques et se remet très peu en question. Elle a également des comportements sur le temps de travail qui me semblent inadaptés à la réussite artistique.
 - Lors d'une réunion entre arbitres à l'été 2022, j'ai émis des critiques qui se voulaient constructives envers l'arbitrage de David. Pour ces remarques de ma part, j'ai été traité de grossophobe. Anne-Cécile a confirmé. Je suis tombé des nues et n'ai plus trouvé les mots. Cependant, David a beau réagir de façon virulente, il sait prendre du recul avec le temps.
 - J'ai toujours eu de bons rapports avec Paul. Il semblait être dans la bienveillance, toujours à modérer les propos de chacun et essayer de faire de la médiation. Ces dernières semaines, il est devenu agressif dans ses écrits, mais pas du tout quand on était en face l'un de l'autre.
 - J'ai très rapidement eu affaire à un « clan » d'amis dont je ne faisais pas partie, et qui se liait notamment grâce au fait qu'ils font tous partie d'Imp'Acte.
- Paul a une double casquette (arbitre + CA) qui selon moi n'est pas saine. Malgré tout, je lui faisais confiance.
 - Impact artistique :
 - Anne-Cécile est irrégulière dans ses arbitrages, cela peut être très bien comme pas bon.
 - David perdait en qualité ces dernières années. Il n'est pas professionnel et ça se ressent.
 - Paul est un très bon arbitre.
 - Les trois se reposent sur leurs acquis. Ils sont étiquetés « spécialistes de l'impro » parce qu'ils font majoritairement de l'impro, et au final, il n'y a plus d'effort artistique pour le Catch Impro, où il faut gérer des amateurs qui n'ont pas le même bagage artistique qu'eux.
 - De mon côté, ces tensions avaient entamé mon enthousiasme et ont pu avoir des conséquences sur mes prestations scéniques et mon organisation, et sur mon exigence artistique.
 - Le championnat perd en qualité. Et le fait que le public soit toujours content, c'est un danger. Il ne faut pas se reposer sur ses lauriers et penser qu'on est les rois du monde. Malheureusement, j'ai arrêté de venir les voir arbitrer car cela ne servait à rien, puisqu'ils n'écoutent aucun retour, aucune critique.
 - Depuis quelques temps, je ne dis rien, pour le bien du Championnat et de la Basse-Cour. Je n'ai pas voulu mêler le CA et les improvisateurs à ces différents entre arbitres. C'était sans doute une erreur. J'aurais dû demander un entretien avec le CA suite à cette réunion des arbitres en juillet 2022, là où les tensions se sont intensifiées, mais le fait que Paul en fasse partie a sans doute été un frein pour moi.

LA DECISION DU CA DE M'EVINCER

J'aimerais revenir point par point sur les motifs de mon éviction annoncés par le CA.

- *Marc manque de collégialité.*
 - C'est vrai, oui et non, car j'ai toujours demandé l'avis de chacun des arbitres avant toute décision, je les ai impliqués, j'ai accepté la demande du CA de répartir équitablement les soirées et accepté le turn over de l'arbitrage de la finale. Cependant, je reconnais avoir pris des décisions contre l'avis des autres arbitres quand mes convictions étaient plus fortes. Et j'en reviens au rôle de directeur artistique.
- *Marc n'a pas utilisé la nouvelle adresse mail, comme il lui avait été demandé.*
 - C'est vrai. J'avais un matériel informatique défaillant qui ne me permettait pas d'installer le logiciel nécessaire chez moi. Les choses se sont réglées quand les tensions se sont accentuées, et j'ai été méfiant quant à l'utilisation de cette adresse mail. Et puis par procrastination, je n'ai pas fait vraiment d'effort, je le reconnais.
- *Dernièrement, Marc a changé le mot de passe de l'adresse mail utilisée, sans le communiquer aux autres catcheurs.*
 - C'est vrai. Les tensions étaient si fortes que j'ai demandé une réunion avec les arbitres afin de les régler et de repartir sur de nouvelles bases plus saines. Ils ont été prévenus qu'en attendant cette réunion, je changeais le mot de passe d'accès à cette boîte mail.
- *Marc a envoyé un mail aux arbitres où il dit que la Basse-Cour n'est « que » rémunérateur des arbitres.*
- *Marc a du mal à accepter que le Championnat appartienne à la Basse-Cour.*
 - Je réponds aux deux derniers reproches en même temps.
 - J'ai toujours dit que « le Championnat de Catch Impro appartenait à la Basse-Cour » car il me semblait impensable d'aller le proposer ailleurs, malgré les possibilités. J'ai créé ce concept à Grenoble pour la Basse-Cour. Cependant, la Basse-Cour est une association qui gère un lieu, elle ne gère pas un spectacle. Au même titre qu'elle n'intervient pas artistiquement dans les spectacles qu'elle programme, elle n'a pas à intervenir sur la manière dont est géré le Championnat. C'est une affaire d'artistes. Le fait que la Basse-Cour soit employeur direct des arbitres pose en effet un flou organisationnel. Voilà pourquoi j'ai sans doute dit maladroitement que la Basse-Cour n'était « que » rémunérateur des arbitres. Je tiens à préciser que je crois que cette phrase a été dite en interne aux arbitres et non au CA.
- Ce n'était pas dans la liste, mais on m'a reproché d'avoir décidé de l'organisation des soirées de gala. Mais il a rapidement été reconnu que mon mail demandant à planifier des doubles soirées n'était qu'une proposition.

Quoi qu'il en soit, **que je sois coupable ou non de ce qui m'est reproché**, la façon de faire est extrêmement violente, totalement injuste et dénuée de toute éthique.

- La situation est injuste :
 - Il n'y a pas eu de rencontre préalable avec le CA. Tout ne repose que sur la parole de Paul Nichilo. Je n'ai jamais évoqué ces problèmes avec quatre membres sur cinq. Il y a même trois membres du CA que je connais à peine pour les avoir croisés quelques fois mais jamais officiellement ! Le seul qui ait des informations est Paul, dont je ne sais jamais quand il est arbitre ou membre du CA. Il est donc juge et partie.
 - Nous devons nous voir entre arbitres pour régler les problèmes, mais nous avons du mal à trouver une date commune. J'ai eu Paul au téléphone quelques jours avant votre mail pour une question d'organisation. Je lui ai dit que je trouvais la situation triste mais qu'on allait trouver ensemble une solution pour s'en sortir. Il a acquiescé.
 - On peut ne pas être d'accord, ne pas s'entendre, mais on doit se parler avant de prendre une telle décision. C'est un jugement sans procès.
 - J'ai créé et géré le Championnat depuis 12 ans, j'ai accueilli Paul et Anne-Cécile quand ils me l'ont demandé, je leur ai procuré du travail, et je n'ai aucune considération, aucune reconnaissance.
 - J'ai toujours été loyal envers la Basse-Cour, malgré les difficultés rencontrées, les opportunités qui se sont présentées ailleurs.
 - J'ai accepté de passer du mardi soir au dimanche soir malgré les risques.
 - J'ai accepté les baisses de salaire pour aider financièrement la Basse-Cour.
 - J'ai accepté un entracte pour aider à la consommation au bar, malgré l'impact artistique négatif sur le spectacle.
 - J'ai toujours refusé, suite au succès, d'aller organiser ce championnat dans une autre salle plus grande, donc plus rémunératrice.
 - Lors de la réunion que nous devons avoir entre arbitres pour régler les problèmes, j'étais prêt à ce que le staff arbitral explose, mais prêt tout de même à finir la saison en l'état, sans mêler les catcheurs à tout ça.
 - D'un point de vue très personnel, c'est une perte pour l'année en court de 84 heures pour mon statut d'intermittent :
 - 12h - gala des arbitres - 10 mars
 - 12h - journée catégories – 24 mars
 - 4h - ¼ de finale - 5 mai
 - 4h - ½ finale - 9 juin
 - 12h – finale - 23 juin
 - 40h organisation annuelle
 Sachant que j'ai déjà effectué 20h pour l'organisation de la moitié de l'année.

- La situation est triste : Nous avons réussi à créer un lieu et un évènement où les improvisateurs de tous horizons se retrouvent et se mélangent. Je crains que cette décision ait des conséquences négatives, au-delà de mon sort personnel.

L'AVENIR

- Suite à cette rencontre du 7 mars, le CA pouvait encore revenir sur sa décision en analysant de façon lucide la situation, maintenant qu'il avait enfin tous les éléments qui lui permettaient de la juger. J'étais et je suis toujours prêt à étudier de façon sereine les possibilités qui s'offrent à nous.
Le 13 mars, le CA m'a signifié par mail ne pas revenir sur sa décision, regretté sa maladresse dans la façon de procéder, et proposé le paiement de 50h de travail.
- Je me sens victime d'une humiliation injustifiée, c'est un coup dur porté à ma carrière professionnelle, et un manque de civisme qui est dommageable pour le Championnat et pour l'image de la Basse-Cour en général.

CONCLUSION

- La manière dont les choses ont été faites est à l'opposé de tout discours prônant la bienveillance, le collectif et l'empathie. C'est d'une rare violence. Le CA fait tout l'inverse de ce qu'il prône.
- Pour moi, c'est tout simplement un putsch artistique.
- En discutant de manière posée et officielle, on trouve toujours des solutions ou des compromis, même si cela implique des départs (mais dans ce cas, ils sont sereins).
- Le Championnat de Catch Impro est un beau spectacle, aimé du public.
Je lui souhaite de continuer à rendre les gens heureux.

Marc Balmand

Le 15 mars 2024

Le mer. 28 févr. 2024 à 13:42, CA Basse Cour <cabassecour@gmail.com> a écrit :

Bonjour Marc,

Le Conseil d'Administration de la Basse-Cour souhaite te faire part de récentes décisions concernant le championnat de Catch Impro.

En premier lieu, La Basse-Cour, en sa qualité de producteur du championnat de Catch Impro (authentifié par ses licences d'entrepreneurs du spectacle) a toujours préconisé que la gestion artistique soit portée par les arbitres en équipe et de façon collégiale. Une réunion il y a un peu moins de deux ans, entre des représentants du Conseil d'Administration et toi, avait réaffirmé ce fondement en préalable à d'autres points de discussion.

A cette époque, le Conseil d'Administration avait demandé la mise en place d'une nouvelle adresse mail @labassecour.net en remplacement de la boîte mail en cours. Il s'avère que tu n'as jamais respecté cette consigne et que tu as continué à utiliser l'ancienne adresse-mail. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a régulièrement eu à gérer des difficultés, cette dernière année, sur ta capacité à travailler en équipe et à accepter que le championnat de Catch Impro appartienne à la Basse-Cour.

Un point de rupture a été franchi pour le Conseil d'Administration lorsqu'il y a un mois, nous avons appris que tu avais supprimé l'accès à la boîte mail aux autres arbitres du championnat en changeant le mot de passe, et ce sans en avertir au préalable et officiellement le Conseil d'Administration. Ceci a pour conséquence de te laisser seul contact avec les catcheurs actuels et futurs en isolant les autres arbitres des échanges et des décisions.

C'est une situation que le Conseil d'Administration ne peut accepter.

Ainsi, lors de sa dernière réunion, le Conseil d'Administration a décidé de façon collégiale et unanime de ne plus collaborer avec toi sur le championnat. Du fait de ton statut de salarié en intermittence, la Basse-Cour n'est pas liée de façon contractuelle avec toi concernant ta participation au staff arbitral.

Cette décision est à effet immédiat.

Nous entrons actuellement dans une phase de préparation du prochain championnat, il ne nous paraît pas approprié que tu continues à organiser un championnat dont tu ne feras pas partie l'année suivante.

De plus, il ne nous paraît pas pertinent de te laisser continuer à arbitrer les matchs restants de la saison au vu de la décision arrêtée. Ceci inclut également le gala des arbitres et la journée catégorie.

Le Conseil d'Administration te remercie pour ton engagement dans l'ensemble des saisons passées et pour ta participation à l'organisation et au succès de ce championnat.

Nous restons disponibles pour un échange si tu le souhaites.

L'ensemble du Conseil d'Administration de la Basse-Cour

--

Café Théâtre La Basse Cour
[18 rue Colbert](http://18ruecolbert.com)
[38000 GRENOBLE](http://38000GRENOBLE.com)
Tél. 09 80 57 07 62